

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
en date du VENDREDI 28 OCTOBRE 2011

Date de convocation : 19 octobre 2011

Etaient présents : MM. DUBOIS Pierre, POIRIER Christophe, BOURREAU Jean-Christophe, Mme RIVOL Fabienne, MM. LAFFONT Arnaud, BONSERGENT Damien, LEMOUCHEUR Jean-Marie, Mmes BENOIST Claire & RAYNAUD Magali
Formant la majorité des membres en exercice

Absents & excusés : M. MAUBOUSSIN Rémy & Mmes BOULARD Christelle & DESLIS Laurence

Monsieur Pierre DUBOIS, Maire, ouvre la séance à 19h00 dans la salle du conseil municipal; Il procède à l'appel des membres du conseil municipal.

Le Conseil Municipal a désigné Madame Magali RAYNAUD, secrétaire de séance.

Monsieur DUBOIS rappelle l'ordre du jour :

- * Admission en non valeur – service assainissement
- * Taxe d'aménagement (ex TLE)
- * CNFPT : formation des agents à compter de 2012
- * Décisions Modificatives – budget communal
- * Affaires et questions diverses

1/ Admission en non valeur- service assainissement

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le rôle de l'exercice 2010 du service assainissement, les titres 45 et 70 n'ont pu être recouverts dans leur totalité.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide l'admission en non valeur des produits irrécouvrables suivants :

Titre n° / année	Nom	Montant dû :
<u>R-1-45/2010</u>	COIFFURE D. SONNET	7.50 €
<u>R-1-70/2010</u>	FIAUDRIN Laurent	0.04 €
	TOTAL =	7.54 €

2/ Taxe d'aménagement

Monsieur le Maire indique que pour financer les équipements publics de la commune, une nouvelle taxe remplaçant la Taxe Locale d'Équipement a été créée. Elle sera applicable à compter du 1^{er} mars 2012.

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

La commune ayant un P.L.U. approuvé, la taxe d'aménagement s'applique de plein droit au taux de 1%. La commune peut toutefois fixer librement dans le cadre des articles L.331-14 et L.332-15 un autre taux et dans le cadre de l'article L.331-9 un certain nombre d'exonérations.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement **au taux de 2 %** ;
 - **d'exonérer de 50%** en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - 1° 50% de la surface excédant 100 m² pour les constructions à usage de résidence principale financée à l'aide du prêt à taux 0.00 renforcé (PTZ+)
 - 2° les commerces de détail dont la surface de vente est inférieure à 400 m².
- La présente délibération est valable pour une durée de 3 ans (soit jusqu'au 31 décembre 2014).

3/ CNFPT : formation des agents à compter de 2012

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du communiqué de presse de l'association des Maires de France relatif au financement consacré à la formation des agents territoriaux

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, demande que soit rétabli le taux plafond de 1% de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

4/ Décisions Modificatives – budget communal

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Compte tenu des notifications des taxes directes locales et de travaux à la salle polyvalente

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide de procéder aux modifications de crédits suivantes :

Objet	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
- Reversement sur FNGIR	art.D61522 : 1 000 €	art.D739116 : 1 000 €
- Salle polyvalente	art.D2315-40 : 5 000 €	art.D2313-20 : 5 000 €

5/ Affaires diverses.

- Porte d'entrée de la salle polyvalente: M. le Maire présente 2 devis pour le remplacement de la porte d'entrée de la salle polyvalente ; après en avoir délibéré, le CM opte pour le devis de SOCOMI pour un montant TTC de 4367.11 €
- Intervention de Mme Labrette-Ménager auprès de M. le Préfet :
A la demande de Christophe Poirier, Mme Labrette a contacté le Préfet afin de savoir si la présence d'un élu est obligatoire lorsqu'une personne décède sur la voie publique. Comme l'indique le code général des collectivités, rien n'impose la présence d'un élu ; cependant, les services de police ou de gendarmerie ont toujours la possibilité de faire appel au maire, en sa qualité d'officier de police judiciaire.
- P.L.U.
La commission PLU s'est réunie le 7 octobre dernier ; l'analyse du P.L.U. a été faite lors de diverses réunions, les grands axes ont été revus mais après débat et compte tenu du nouveau grenelle de l'environnement et des obligations de construction sur des petites parcelles, la commission propose de ne pas procéder à la révision du P.L.U.
Proposition acceptée par l'ensemble des membres du CM
- Réhabilitation de l'ancienne mairie
M. le Maire présente au CM un projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en 2 logements (1 studio de 30 m² + 1 T3 de 63 m²)

Sur ce principe, l'ensemble du CM est favorable à ce projet et demande au Maire d'étudier le montage financier de celui-ci

- Manifestations diverses

M. le Maire rappelle :

- spectacle des mots d'hiver proposé par Chemin des arts : dimanche 30 octobre à La Quinte
- vendredi 4 novembre 19h : invitation au 10^{ème} anniversaire du cybercentre à Conlie
- lundi 7 novembre 18h30 au pôle intercommunal : démonstration d'utilisation d'un défibrillateur avec la croix blanche
- vendredi 11 novembre à 11h : cérémonie au Monument aux Morts + vin d'honneur servi au café Deslis
- 1000 € : M. le Maire présente ses félicitations à M. Bourreau pour l'organisation de cette manifestation qui s'est déroulée le 12 octobre à la salle polyvalente

- Refuge à papillons

Dans sa séance du 24 juin dernier, le CM avait trouvé l'idée de création d'un refuge à papillons intéressante ;

M. le Maire donne lecture de la proposition de création d'un refuge à papillons sur la commune :

Choix d'un site ensoleillé au sein d'un espace communal, ou chemin facilement accessible aux écoliers ; laisser la végétation locale, planter éventuellement des variétés adaptées

Effectuer un fauchage >10 cm à l'automne

Après débat, le CM est favorable à la création de ce refuge, le long du chemin piétonnier.

Une rencontre entre M. Hénaff et des élus (Mme Rivol et MM. Poirier et Bourreau) aura lieu jeudi 3 novembre afin de finaliser ce projet pour 2012

Un compte rendu de cet entretien sera donné lors de la prochaine séance municipale

- Plantations

Mmes Rivol et M. Poirier présentent 2 devis pour les plantations dans les parterres de la rue des étangs

Le devis de M. Boulay propose entre 4 et 5 plants / parterres alors que celui de M Guittet en propose 1 dizaine ;

Dans le devis de M. Boulay, il est prévu des plants n'excédant pas 1m et permettant des floraisons sur une durée de 8 mois

Après débat, le devis de M. Boulay est accepté pour un montant TTC de 1196 € y compris la plantation de 6 arbres sur le chemin piétonnier de l'école.

Tour de table des élus :

M. Raynaud :

- qu'en est-il de l'aire de jeux ? – dossier à revoir pour 2012

- mise en place d'un panneau d'affichage extérieur à l'école – se renseigner sur le type de panneau et son coût

- à l'AG de la cantine, il a été soulevé l'idée de création d'un préau ; demander à Rémy MAUBOUSSIN de consulter des entreprises pour l'estimation financière de ce projet

- informe qu'elle a travaillé, ainsi que d'autres bénévoles, à la cantine afin d'aider les aides cantinières pour permettre aux enfants de sortir à l'heure ; appel aux Lavardinois pour trouver d'autres bénévoles.

- a rencontré Mme Erault et l'agent technique chargé du ménage des classes : certaines choses sont à revoir (produits, stock, ...) – accord pour que Mme Raynaud se charge de la mise aux points sur les produits d'entretien utilisés.

JC Bourreau : informe que le matériel de l'Ecole Numérique a été transféré sur l'école de Lavardin.

F Rivol recherche de la décoration pour mettre dans les massifs de la rue des étangs (charrue, vélo, pierre de roussard,...)-

C. Benoit : fait remarquer l'affichage sauvage à l'entrée du bourg (le panneau pizza y est accroché tous les jours) ainsi qu'Allée Tououse-Lautrec

P. Dubois : la halte garderie souhaite un WC enfant dans la salle ; celui-ci peut il être fixé dans le WC handicapé ? – se renseigne sur les conditions de sécurité pour voir si cela est réalisable ;

Informe les élus que des élections cantonales vont avoir lieu fin 2011 – début 2012 : à noter sur vos agendas pour les permanences.

Séance levée à 21 H 30.